

27.10.2016 – 07:45 Uhr

bonus.ch sur les assurances maladie : le verdict est sans appel, les familles sont lésées*Lausanne (ots) -*

Les assurés vont recevoir ou ont déjà reçu leur décompte de primes-maladie pour 2017. Si l'OFSP a communiqué une hausse des primes-maladie de 4.5% (résultat d'un calcul basé sur un seul profil), les montants sont tout autres pour les familles. Avec une hausse moyenne de 6.6% par enfant, les budgets familiaux vont avoir du mal à supporter les coûts de la santé.

Bien que la hausse de 4.5% ait été annoncée officiellement, il faut prendre en compte que sur plus de 200'000 primes-maladie pour 2017, 70.6% vont subir une hausse supérieure à ce taux. 44% des primes grimperont même de plus de 8%. Certains assurés doivent s'attendre à des extrêmes : les primes peuvent varier de -20% à +40% !

Suite à ce constat, le site comparateur bonus.ch a mené une étude sur la différence entre les primes les plus chères et les moins chères ainsi que sur les économies potentielles. Pour simplifier cela, les résultats des différences de primes pour l'ensemble des cantons sont présentés sous forme de trois profils distincts : une famille, un couple de retraités et une étudiante.

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton de Vaud avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, CHF 2'355.70 par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" CHF 1'010.20 par mois, soit une économie annuelle maximale de CHF 16'146.-. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de CHF 8'073.-.

Les assurés ont tout intérêt à ne pas rester inactifs face à une hausse de primes, même quand celle-ci s'annonce modérée : trop d'assurés hésitent à franchir le pas alors que le catalogue des prestations est prescrit par la loi et identique pour tous les assureurs !

Avec l'aide d'un comparateur en ligne, comparer, étudier sa situation personnelle et découvrir son potentiel d'économies ne prend que quelques minutes. Sur bonus.ch, les consommateurs peuvent, gratuitement, faire des demandes d'offre via le comparatif mis à leur disposition et recevoir leur offre dans les 5 minutes qui suivent. Ils ont également à leur disposition des conseils et astuces pour économiser, des modèles de lettres de résiliation et bien d'autres prestations encore.

Analyse détaillée et tableaux par canton : http://www.bonus.ch/RDP-20161027_FR.pdf

Rubrique assurance-maladie sur bonus.ch et primes 2017 : <http://www.bonus.ch/zrINCTB.aspx>

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA

Patrick Ducret
CEO
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91
[ducret\(a\)bonus.ch](mailto:ducret(a)bonus.ch)

Lausanne, le 27 octobre 2016